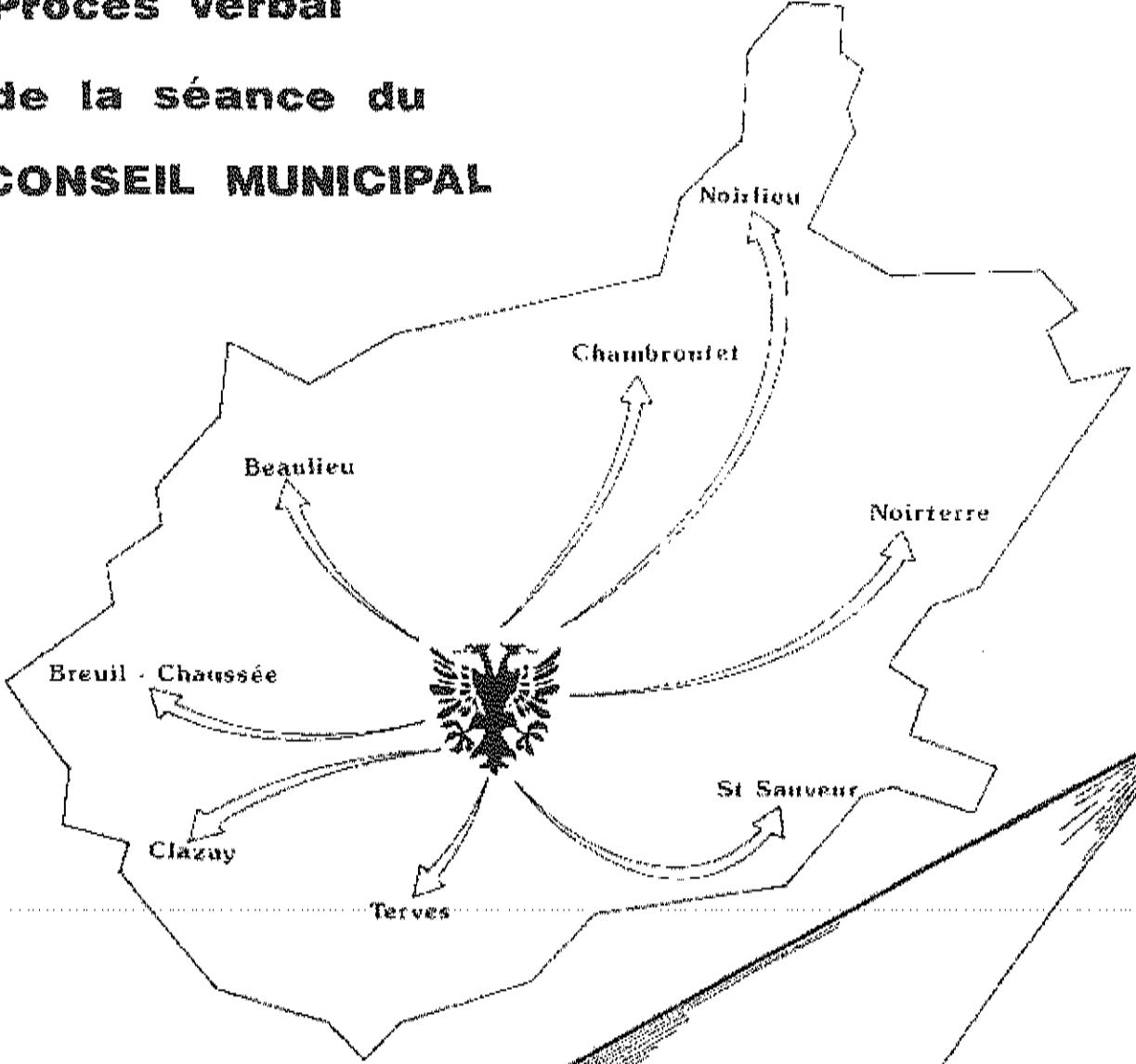
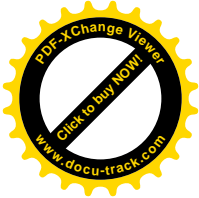
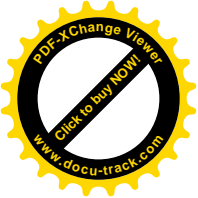


VILLE DE BRESSUIRE

Procès verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL



Réunion du
29 janvier 2015



**PROCES-VERBAL
Du CONSEIL MUNICIPAL
du 29 janvier 2015**

ETAIENT PRESENTS				
Jean-Michel BERNIER	Josette DUFAURET	Marc BONNEAU	Véronique VILLEMONTAIX	Emmanuelle MENARD
Jean-François MOREAU	Marie JARRY	Gaëlle BERNAUD	Yannick CHARRIER	
Erik BERNARD	Michel CHARRIER	Cécile GUINEFOLEAU	Jacques BROCHARD	
Christophe BEALU	Philippe ROBIN	Estelle GERBAUD	Albert MERCERON	
Pierre BUREAU	Marie-Claude HENNON	Bruno COTHOUIS	Marinette TALLIER	
Robert BONIN	Maguy DUBRAY	Françoise BLAIS	Pascale LEFEVRE	
Michel PANNETIER	Christelle GAZEAU	Dominique LENNE	Pascale FERCHAUD	

ABSENTS EXCUSÉS			
Émile BREGEON	Jacqueline PILLOT	Bérandère BAZANTAY	Serge LECOUTRE

POUVOIRS			
Émile BREGEON à Christophe BEALU	Jacqueline PILLOT à Jean-François MOREAU	Bérandère BAZANTAY à Yannick CHARRIER	Serge LECOUTRE à Cécile GUINEFOLEAU

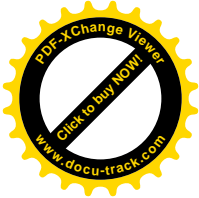
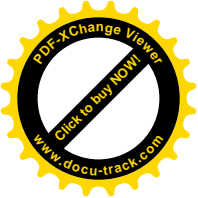
Secrétaire de séance : Jean-François MOREAU, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également :
Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
Mathieu LEGAY - Directeur Général des Services Adjoint

(380)

Constatant que le quorum de l'Assemblée est atteint, Monsieur BERNIER déclare la séance ouverte.

(380)



ACTES DU MAIRE PRIS PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Selon les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la délibération du 3 avril 2014 (cf. document joint en annexe).

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire précise que la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain.

FINANCES ET ECONOMIE

Débat d'Orientations Budgétaires

Un débat sur les orientations générales du budget est un préalable obligatoire pour les collectivités locales lors de la procédure budgétaire.

Ainsi pour toutes les collectivités territoriales, excepté les communes de moins de 3 500 habitants, l'examen du budget doit être précédé d'un débat à l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires, et ce dans un délai de deux mois avant le vote du budget – la discussion pouvant avoir lieu à tout moment dans ce délai.

Le débat d'orientations n'a pas en lui-même de caractère décisionnel. Il doit donner lieu à une délibération qui, en prenant acte de la tenue du débat, permet aux services préfectoraux de s'assurer du respect de la loi. Présentées ainsi, les orientations générales des budgets permettent aux exécutifs locaux de penser d'une façon beaucoup plus rationnelle leurs objectifs et moyens, et par là même les choix qu'implique le budget.

Mr le Maire développera les orientations budgétaires de façon plus complète et plus précise en fonction des informations dont il aura connaissance lors de la réunion du Conseil Municipal.

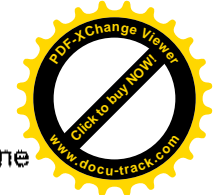
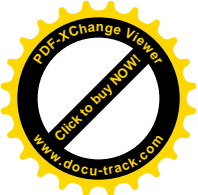
Pour information, les taux d'imposition 2014 étaient les suivants :

- taxe d'habitation : 15.18 %
- foncier bâti : 25.39 %
- foncier non-bâti : 54.81 %

Les principales données financières du budget 2014 sont les suivantes :

-Diminution du montant global du budget de la Commune lié au transfert de compétences à la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais (évaluation du montant des compétences transférées à 763 815 €).

-Un taux de réalisation des travaux d'investissements de 60 % (2 663 197 € de travaux en 2014, auquel il faut ajouter 1 245 352 € de travaux engagés reportés en 2015 (29%).



-Pas de recours à l'emprunt en 2014 soit une diminution de la dette nette de la Commune de 1926000 € cette année. (confère document annexe évolution de la dette)

-Le montant des annuités d'emprunt en 2014 a augmenté de 124 000 € par rapport à 2013. Pour 2015 ce montant diminuera de 75 000 €.

-La constatation des intérêts des prêts toxiques en provision, ce qui permet à la Commune de mettre ces crédits en réserve.

-Au titre des recettes on note une diminution des recettes de dotations de l'État au titre de la contribution de la commune au redressement des finances publiques (-124 745 € pour la dotation globale de fonctionnement, - 161 333 € au titre de la dotation de solidarité rurale). Ces baisses de recettes ne sont compensées que partiellement par la hausse naturelle des recettes liées à la fiscalité (+ 88 754 €). (confère documents annexes suivi et évolution de la fiscalité).

-Une maîtrise des dépenses de fonctionnement par les services, (réalisation des crédits ouverts en dépenses de fonctionnement courantes à hauteur de 93 %). Le montant global des dépenses de fonctionnement sera de 17 050 000 € en 2014.

-Sur 2014, l'épargne brute de la Commune diminue par rapport aux années précédentes. Épargne brute = recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement
Son montant devrait être de 3 770 000 € en 2014.
Il était de 4 006 000 € en 2013 soit une baisse de 236 000 €, qui s'explique avec la diminution des dotations de l'État.

Cette contraction de l'épargne de la Collectivité entraîne une diminution du financement sur ressource propre des investissements 2015.

Pour 2015, en fonctionnement, il y aura une prise en considération directe des transferts de charges, ce qui a pour conséquences de diminuer le montant global des dépenses – recettes. Cela peut indirectement avoir une influence sur les pourcentages.

Les dépenses d'investissement sont en cours de discussion mais seront vraisemblablement en diminution et ce pour deux raisons :

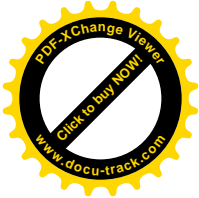
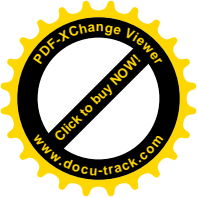
-Maîtriser l'endettement

-Prendre en compte la diminution des aides de l'État qui agit sur les excédents et donc sur l'autofinancement.

Monsieur le Maire présente différents tableaux ou graphiques qui permettront d'ouvrir le débat. Il rappelle que le débat d'orientations budgétaires n'est pas soumis au vote mais il donne lieu à discussion. Ce débat dresse le bilan de l'année écoulée, il donne les perspectives à court et moyen termes et définit la politique de la ville. Il permet de s'approprier des données afin d'apprécier la justesse et le bien fondé des choix réalisés du vote du budget.

Il évoque les différentes étapes budgétaires. Le débat d'orientations budgétaires sera suivi du vote du Budget Primitif et des budgets annexes. Au cours de l'année, on procède ensuite à des décisions modificatives qui sont des ajustements budgétaires. Il est également possible de voter un budget supplémentaire. En juin, le vote du compte administratif avalise les excédents ou déficits éventuels.

Les services sont ensuite en charge de l'exécution du budget sous le contrôle des adjoints. Les dépenses sont payées et les recettes perçues par l'intermédiaire du Trésor Public.



Les transferts de charges

Le Budget Primitif 2014 avait été voté avec une incertitude compte tenu de la création de l'Agglo 2 B, les transferts de charges n'étant pas connus à l'époque. Cela a été régularisé au cours de l'année 2014 et ils seront intégrés dans le bilan et le compte administratif.

Il rappelle ce qu'est un transfert de charges. Quand une nouvelle structure se crée, certains services sont transférés. Il y a une photographie au 1^{er} janvier 2014, des services transférés à l'agglo : combien coûtait le service à la collectivité ? Cette charge correspond à une recette que la commune va percevoir en moins (la commune n'a plus les recettes mais n'a plus non plus les dépenses). C'est la CLECT (commission locale de transferts de charges) qui a défini le montant des transferts de charges. Il a été admis que les grands services (crèches, programmation culturelle...) ont été transférés totalement mais d'autres dépenses de la commune n'ont pas donné lieu à transfert de charges car elle avait déjà un intérêt pour l'ensemble du territoire de l'agglo (club sportif unique sur le territoire SBAC, COB...). La Communauté d'Agglomération a versé une subvention en 2014 équivalente à la somme des subventions qu'accordait les communes les années précédentes et cela n'a pas fait l'objet de transferts de charges. C'est un avantage pour la commune mais justifié car précédemment Bressuire payait pour toute la population du Bocage.

Le transfert de charges global pour Bressuire a été arrêté à 764 000 €.

Ces transferts de charges viennent se cumuler avec les 800 000 € déjà pris en compte à la création de la communauté de communes Cœur du Bocage. Le transfert de charges définit le montant de l'attribution de compensation (L'attribution de compensation est une dépense obligatoire de la communauté d'Agglomération. Elle est versée chaque année aux communes membres du groupement. Elle a pour rôle de garantir l'équilibre du budget communal à la suite des transferts de recettes et de charges à l'EPCI). Cette base est fixe. Pour ce qui nous concerne, l'attribution de compensation est de 2 964 000 € environ alors qu'elle était auparavant de 3 728 000 €.

Monsieur le Maire rappelle que les recettes de l'Agglo ne sont pas uniquement basées sur l'économie (contrairement aux années précédentes où les transferts concernaient surtout la TPU). L'an passé il y a eu des transferts de recettes entre département et collectivité. Maintenant les communautés d'agglomération perçoivent une partie de la taxe foncière et de la taxe d'habitation.

Comparaison des résultats de fonctionnement (page 1)

Pour 2014, la conséquence des transferts de charges est que nos recettes ont baissé de 819 000 €. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 18 864 125 €, les dépenses à 17 015 689 €, elles sont en baisse pour les recettes et en légère augmentation pour les dépenses par rapport à 2012 et 2013 mais il faut examiner les résultats bruts parce que les chiffres intègrent les emprunts toxiques.

En 2012, ils ont été payés. En 2013, ils n'ont pas été payés mais on les a intégrés dans nos excédents. En 2014, ils n'ont pas été intégrés dans les excédents mais ils ont été provisionnés. Ils seront toujours présents en dépenses mais il seront isolés et non dépensés.

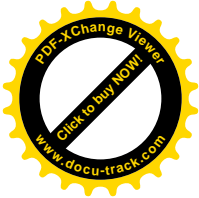
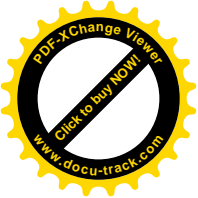
Le résultat est donc de :

-2 516 470 € en 2012

-2 532 918 € en 2013

-2 320 936 € en 2014, soit une baisse de 211 982 € mais en partie compensée par 70 000 € d'amortissement en plus, ce n'est pas une perte mais un transfert automatique en investissement. La différence n'est donc que de 142 000 € qui s'explique par une baisse des dotations de l'État de 266 000 €.

En intégrant les résultats antérieurs, on arrive au résultat constaté qui va faire l'objet du report en 2015. Il y a une légère baisse de 110 000 €.



La fiscalité (page 2)

Depuis 2002, tous les taux ont été gelés. Le produit de l'impôt est la multiplication de bases fixées par l'État et d'un taux fixé par le Conseil Municipal. Tous les ans, une loi de finances modifie les bases des impôts (cette modification varie de chiffres faibles 2014 : 0,9% à 2,5 % en 2009). Cette modification est liée à l'inflation, à la conjoncture économique et on fait correspondre les bases foncières à l'augmentation du coût de la vie.

Le graphe fait apparaître que les taux du foncier bâti et de la taxe d'habitation sont stables. En revanche, les produits fiscaux depuis 2002 sont en augmentation. S'il n'y avait eu que l'augmentation des bases financières décidées par l'État, la ville de Bressuire aurait touché 5 259 877 €. Or, il a été perçu 7 112 209 €. Cette différence est liée à l'augmentation de la population et au développement de la commune. On s'aperçoit que dans cette augmentation : 50 % viennent des bases et 50 % proviennent d'augmentation naturelle du développement de Bressuire.

Cela représente une hausse de 1 273 000 € sans augmenter les taux d'imposition.

La dette (page 3)

le tableau donne l'évaluation des annuités d'emprunts depuis 2004. Il est rappelé toutefois l'année 1995, en raison des épisodes Abattoirs de Bressuire qui avaient impactés fortement les finances de la ville.

Le graphique fait apparaître une ligne rouge. Il s'agit de la ligne d'alerte de l'État. On constate un pic en 2012 car c'est l'année où les intérêts des emprunts toxiques ont été payés. En 2013, les intérêts des emprunts toxiques n'ont pas été payés. En 2014 : comme on baisse nos dépenses/recettes, et que les annuités restent les mêmes, mécaniquement le taux augmente. Par ailleurs, en 2014, nous avons intégré les logements sociaux du C.C.A.S et donc des emprunts qui allaient avec.

Il n'a pas été contractualisé d'emprunts en 2014.

La page 4 indique les perspectives. Sans nouveau emprunt, le capital restant dû passerait de 28 335 658 € à 16 877 962 € en 2020, soit une diminution de 60 %. En parallèle, les annuités baisseraient de 496 000 €.

L'augmentation du Franc Suisse des dernières semaines montre bien que nous avons été trompés, mais il n'y a pas de conséquence pour le moment car les annuités sont remboursées à date fixe (pour Bressuire en décembre) et c'est la parité constatée au moment du paiement qui prévaut. Il n'y a donc pas de conséquence immédiate.

Si nous conservons notre taux d'annuité d'emprunt à recettes égales, il serait possible d'emprunter 6 millions sur le mandat.

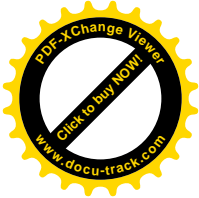
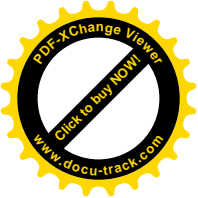
Le personnel :

Au niveau des charges de personnel, c'est un peu compliqué car une partie des agents est toujours Ville de Bressuire même s'ils interviennent pour la Communauté d'Agglomération. Cela fait l'objet d'un remboursement par l'Agglomération.

Le choix de l'Agglomération, (et encouragé par l'État) est de mutualiser le maximum de services. L'un est prestataire de l'autre.

C'est le principe de la mutualisation ascendante et descendante.

Les dépenses brutes de personnel étaient de 8 305 000 €, elles étaient en baisse de 522 000 € suite au transfert de personnel au 1^{er} janvier 2014.



Parallèlement, les recettes venant de l'Agglo ont été en 2014 de 729 500 €. Le coût net de personnel est donc de 7 575 500 €. En restant prudent, il faut prévoir une augmentation pour 2015 de 1,2 % des charges de personnel (environ 100 000 €). Le coût net représentent environ 42,5 % par rapport à nos recettes de fonctionnement, c'est un chiffre très correct par rapport aux ratios nationaux ou locaux.

Autres dépenses de fonctionnement

Dans les dépenses 2015, il faut intégrer une pénalité de 86 000 € au titre de la loi SRU car la ville de Bressuire ne remplit pas l'obligation de 20 % de logements sociaux demandés. Nous sommes à 12,4 %.

Monsieur le Maire fait les observations suivantes :

La structure municipale est très particulière (commune centre 11 500 habitants – et communes déléguées plus rurales). Dans les communes déléguées, il y a peu de besoin. Doit-on prendre en compte la population globale ou la population urbaine ? Mauléon est dans le même cas que nous.

Par ailleurs, Bressuire n'a jamais refusé un logement social. C'est l'État qui limitait le nombre d'agrément par an. Il y avait des priorités données sur les villes comme la Rochelle ou Poitiers et Bressuire obtenait ce qu'il restait. Aujourd'hui, l'État donne davantage d'agréments et c'est dans ce cadre qu'un programme de nombreux logements sociaux – une soixantaine (lotissement de la Gare, allée des rocailles, Rue du père Martin...) est en cours de réalisation.

Sur les subventions accordées aux associations, il y aura une baisse sensible. On passe de 840 000 € en 2014 à 720 000 € en 2015 .

Plusieurs explications :

- certaines associations sont maintenant subventionnées par l'agglomération
- certaines lignes ont été transférées sur les lignes animations de la ville.
- Par ailleurs, la subvention au CCAS sera de 100 000 € . Avec les transferts de charges, le CCAS a pu conserver des excédents de l'ordre de 250 000 € donc le besoin du CCAS est moindre.

Analyse du tableau 5 Moyenne par habitant des dépenses et des recettes

Les chiffres sont intéressants car les recettes par habitant sont de 992 € alors que la moyenne de la strate démographique est de 1 337 € (-26%), pour les dépenses, nous sommes à 839 € pour une moyenne national de 1 204 €(-30%)

Ces chiffres démontrent les efforts de maîtrise des dépenses qui ont été réalisés et on doit s'interroger aujourd'hui sur les limites à des efforts supplémentaires. Quelles marges supplémentaires avons nous ?

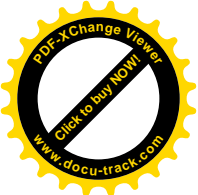
Monsieur le Maire pense qu'il y en a encore sous deux aspects :

- la mise en place d'un schéma de mutualisation avec la Communauté d'Agglomération au cours de l'année 2015.

-L'autre est plus subjectif : il s'agit de la qualité des espaces et des bâtiments : aujourd'hui dans le contexte actuel , faut-il se contenter d'être dans le bien plutôt que dans l'excellence tout en continuant à fournir les services que les citoyens sont en droit d'attendre ?

Les recettes

Sur les recettes, une grande partie provient des recettes fiscales (moins de 40%). Mais ces recettes sont relativement faibles par rapport aux moyennes nationales. Cela s'explique par la faiblesses des bases par rapport à celles des villes plus urbaines (certaines villes voisines qui sont moitié moins importantes en population ont les mêmes revenus fiscaux que Bressuire).



Cela est dû au contexte local commune centre – communes déléguées. Cette faiblesse des bases entraîne une diminution des produits.

Les recettes de la Dotation Globale de Fonctionnement sont plus faibles également mais on perçoit des recettes que nous n'attendions pas. Globalement, il est constaté une baisse globale des dotations de l'Etat de 266 000 €.

Dans les recettes, il convient d'intégrer le remboursement par l'Agglo des prestations rendues par les services de la Ville à hauteur de 600 000 €.

Les dépenses d'investissement :

En 2014 : il a été réalisé sans emprunt 4 270 000 € TTC de travaux dont 2 663 000 € au titre du budget principal.

En 2015, le rythme sera plus conséquent. Il y a des reports de 2014 à hauteur de 1 245 000 € et les investissements de l'exercice pourraient être autour de 3,3 M€, mais les budgets annexes seront en augmentation : plusieurs lotissements sont à réaliser (St Sauveur, Breuil-Chaussée, les logements sociaux, la voirie principale des villages du Golf...) ; l'objectif est de créer de l'habitat et donc relancer l'économie à notre échelle. Il est prévu 4 000 000 €. Les crédits d'investissement s'élèveraient donc à 8,5 M d'€uros environ. Ces investissements sont judicieux car ils vont toucher des entreprises qui souffrent beaucoup en ce moment : les T.P, les entreprises du bâtiment.....c'est à notre niveau, une relance de ce secteur.

Monsieur le Maire indique qu'il ne sait pas encore si la commune va recourir à l'emprunt mais l'objectif 2015 est de ne pas y recourir ou très peu, pour équilibrer les dépenses imprévues notamment.

L'autofinancement est donc d'un montant de 2500 000 € auquel s'ajoutent des recettes spécifiques (ventes de terrains) permettant de financer des travaux à hauteur de 3,3 M€.

Parmi les travaux lourds envisagés :

-le projet des cloîtres : l'espace public, les équipements cantine et périscolaires – la construction d'un préau pour l'école, des travaux d'accessibilité de la maison des associations. L'Agglomération pourrait intervenir pour financer la partie périscolaire.

-le club house et vestiaires rugby (400 000 €)

-les remparts du château (150 000 €)

-des travaux d'économie d'énergie (150 000 €)

-il y a également des petits investissements divers (travaux divers, informatique.....)

Conclusion : il est proposé cette année

-de ne pas augmenter les taux d'imposition ,

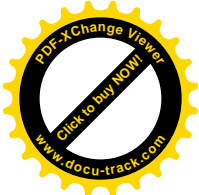
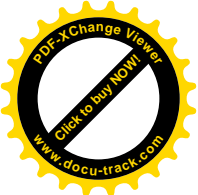
-de stabiliser les investissements sur le budget principal mais une augmentation des investissements sur les budgets annexes,

-de constater la baisse des dotations de l'État

-et nous aurons cette année, une prise en compte des transferts de charges.

Le budget n'est pas tendu mais plus difficile compte tenu de la conjoncture et des emprunts toxiques. Il reste dans la lignée des précédents. Monsieur le Maire propose de marquer une pause sur les emprunts pour mieux rebondir et pouvoir dans les années à venir, réaliser entre 20 et 25 millions d'€uros de travaux sur le budget principal.

Monsieur le Maire ouvre le débat.



Cécile GUINEFOLEAU souhaite savoir combien de logements sont prévus en 2015. Monsieur le Maire répond que les 18 logements du lotissement de la gare seront ouverts en 2015 et que seront lancés :

- les 18 autres Rue du Père martin et ceux proches de la salle de Vinci,
- les 7 allée des quatre vents à St Porchaire
- les 3 rue des rocailles.

Il est prévu sur le programme suivant des logements Rue Leclerc (10 logements en foyer et 10 logements individuels de l'ESAT)

Gaëlle BERNAUD regrette que les documents évoqués lors de la séance n'aient pas été transmis par courrier dans la semaine. Les documents fournis avec la notice étaient très succincts et cela ne permettait pas d'étudier correctement le dossier. Il est difficile dans cette situation d'avoir des questions pertinentes.

Monsieur le maire en prend acte, il rappelle que ces documents transmis au moment du DOB sont faits pour éclairer les conseillers municipaux pour le vote du budget. Il explique que le temps de préparation du DOB a été très court. C'est pourquoi les tableaux sont remis sur table. Dans la perspective du prochain conseil municipal, à la convocation devra être joint le procès verbal du Débat d'orientations budgétaires.

Gaëlle BERNAUD souhaiterait que les données sur le personnel soient transmises.

Elle s'interroge sur le comparatif par habitant et sur le niveau de service. Elle demande quelles sont les marges de manœuvre concernant les services rendus aux habitants. Qu'est ce que cela signifie de passer de l'excellence au bien ? Qu'est ce que le niveau « bien » ?

Monsieur le maire donne pour exemple le service Espaces Verts : faut-il qu'un giratoire soit complètement fleuri ? Beaucoup d'évolutions ont été réalisées au cours des dernières années mais on peut sûrement faire davantage, en choisissant des espèces qui demandent encore moins d'entretien. Sur certains services, la rationalisation s'est déjà opérée (service HPL). La question posée est comment optimiser tout en rendant le service ?

Il revient sur le temps passé pour l'arrachage manuel des mauvaises herbes. Est-ce une priorité ?

Gaëlle BERNAUD demande quels sont les services concernés.

Monsieur le Maire donne un autre exemple : celui des passeports ou des heures d'ouverture au public du service à la population. Aujourd'hui, les gens viennent sans rendez-vous, cela peut perturber considérablement le service. Il pourrait être envisager de les délivrer sur rendez-vous. Ce n'est pas diminuer le service mais cela l'organise et le rationalise.

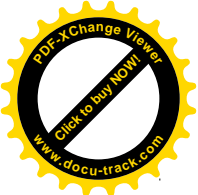
Gaëlle BERNAUD propose qu'en revanche, certains autres services soient améliorés au niveau social ou scolaire. Certaines dépenses sont peut-être à augmenter.

Monsieur le Maire évoque la rencontre du matin avec la Croix Rouge et la réflexion en cours sur l'évolution de la distribution alimentaire vers une épicerie sociale. Jusqu'alors, cela n'a jamais été possible en raison d'un conflit avec les associations qui distribuent gratuitement des denrées alimentaires.

Pour le moment, il est difficile d'arriver à une entente car même si, localement les gens sont d'accord, les directions départementales ou nationales ne souhaitent pas que les associations travaillent ensemble. C'est un système de concurrence.

Monsieur le Maire interroge Mme BERNAUD sur ce qu'on pourrait faire de plus dans les écoles.

Marinette TALLIER en profite pour indiquer l'augmentation des crédits pour la restauration scolaire et le travail mené pour l'amélioration de la qualité avec les circuits courts.



Gaëlle BERNAUD demande comment seront utilisées les marges de manœuvre. Cela permettra-t-il de réaliser certains investissements d'accessibilité ?

Pierre BUREAU explique que les diagnostics bâtiments des 5^{ème} catégories sont commencés.

Marc BONNEAU indique que la commission accessibilité sera lancée le 5 février à 18 h. Un premier tour d'horizon des réalisations et des projets à mener sera fait.

Monsieur le Maire évoque les coûts d'entretien de certains ascenseurs qui sont très peu utilisés (celui du foyer Hérault par exemple). Pierre Bureau confirme ces dépenses de maintenance, d'entretien....d'autant plus qu'un accès est possible de plein pied par l'extérieur.

Gaëlle BERNAUD évoque les nouveaux lotissements. Elle signale que si Bressuire accueille une nouvelle population, il faudra de nouveaux services.

Monsieur le maire estime qu'en terme de service, on peut toujours mieux faire mais que ce qui est fait aujourd'hui est tout à fait correct. Cependant, il reste à l'écoute de proposition d'amélioration.

Gaëlle BERNAUD dit être d'accord avec les efforts de rationalisation mais souhaite savoir sur quoi porteront les nouvelles dépenses à réaliser.

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne souhaite pas supprimer de services.

Concernant le budget, il souhaiterait voir une régularité des dépenses de fonctionnement : le besoin et la dépense devrait être identique toute l'année. Or, on constate parfois des dépenses plus conséquentes en novembre / décembre.

Il souhaiterait que quand le crédit est ouvert, les services se fixent comme objectif de ne dépenser que 90 % car c'est grâce à cela que l'on peut réaliser des excédents.

Pierre BUREAU en profite pour évoquer la démarche d'amélioration du fonctionnement des services.

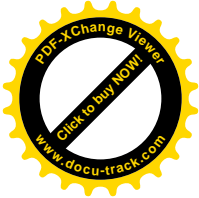
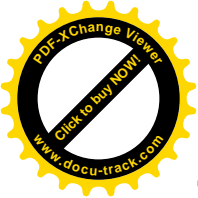
Erik BERNARD explique qu'il a été commencé un audit organisationnel au niveau des services. Les 21 responsables de services ont été interviewés pour décortiquer leurs organisations autour des 5 items : stratégie, objectifs du service, indicateurs, moyens humains, outils de production et processus; il a été étudié les prospectives, les planifications, les outils pour gérer leur service. L'étude a également porté sur leurs cultures, leurs formations, leurs attentes. Cela a permis d'établir un diagnostic service par service.

Une restitution a eu lieu en Bureau municipal puis la restitution aux chefs de services est prévue. Ensuite chaque groupe travaillera sur la clarification des objectifs politiques afin de les mettre en adéquation avec les impératifs du service. A terme, chaque service aura d'une manière lisible des objectifs validés par le politique (les objectifs financiers en feront partie).

Marie JARRY s'inquiète de la faible diminution des dépenses de fonctionnement entre 2013 et 2015 alors que de nombreux agents sont partis à l'Agglo.

Le maire explique que seuls 17 agents sont partis l'Agglo. Une centaine était dans le budget du CCAS et l'autre partie était des agents de la Communauté de Communes (piscine, assainissement...). La baisse était de 500 000 €.

Monsieur le Maire revient sur les transferts de 3 nouveaux agents à l'Agglomération. Sur les 3, deux restent dans les effectifs et sont mis à disposition. S'ils avaient été mutés, ils perdaient tous leurs avantages. On les conserve dans les effectifs et les budgets et ils seront remboursés par l'Agglomération.



Christophe BEALU souhaite ajouter des éléments sur les logements sociaux : il explique que le secteur est dit détendu par rapport à d'autres zones urbaines. Il faut en construire ou en rénover dans des quantités moindres que pour des villes comme la Rochelle ou Poitiers mais il y a chez nous, un besoin de relogement (personne située au dernier étage). Il évoque la destruction d'une barre rue du docteur Bernard qui nécessitera un relogement dans le parc existant.

Monsieur le maire rappelle la destruction de 58 logements boulevard de la rivière. Aujourd'hui les constructions neuves permettent de rattraper cela mais ça n'augmente pas vraiment le nombre.

Le conseil municipal prend acte du débat.

Subvention exceptionnelle

-Association **LE FESTIN D'ALEXANDRE** **1 000 €**
pour l'organisation d'un concert dans l'Église de Saint-Sauveur.

Albert MERCERON indique que cette association n'avait pas obtenu le public escompté lors du concert organisé dans l'église de St Sauveur en décembre dernier. Ils se sont retrouvés en déficit. Monsieur le Maire explique qu'il les avait reçus en amont et s'était engagé sur une subvention de 1 000 € en cas de déficit.

Dominique LENNE alerte ses collègues sur une nouvelle demande présentée par l'association.

VOTE : Adopté à l'unanimité des votants

(338)

Dominique LENNE rappelle l'exposition *Entre Terre et Mer(s)* de Pascale Imbert et Christian Memto du 31 janvier au 1^{er} mars à la galerie des Arcades.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à se rendre au COFEM (Carrefour Orientations, formations, Emplois, Métiers) qui se déroulera à Bocapôle ce week-end.

Monsieur le Maire indique que le prochain conseil municipal se déroulera le 19 Février 2015 prochain pour le vote du Budget. Il sera précédé de la commission de synthèse et des finances le lundi 16 février à 19 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50

(338)

Le Secrétaire de séance,

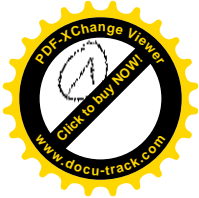
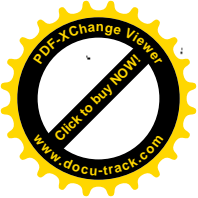

Jean-François MOREAU



10

Le Maire,

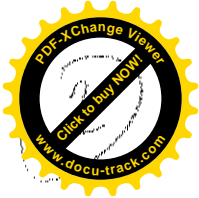
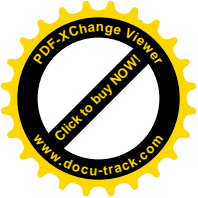

Jean-Michel BERNIER



BUDGET COMMUNE DE BRESSUIRE 2015

Comparaison des résultats de fonctionnement

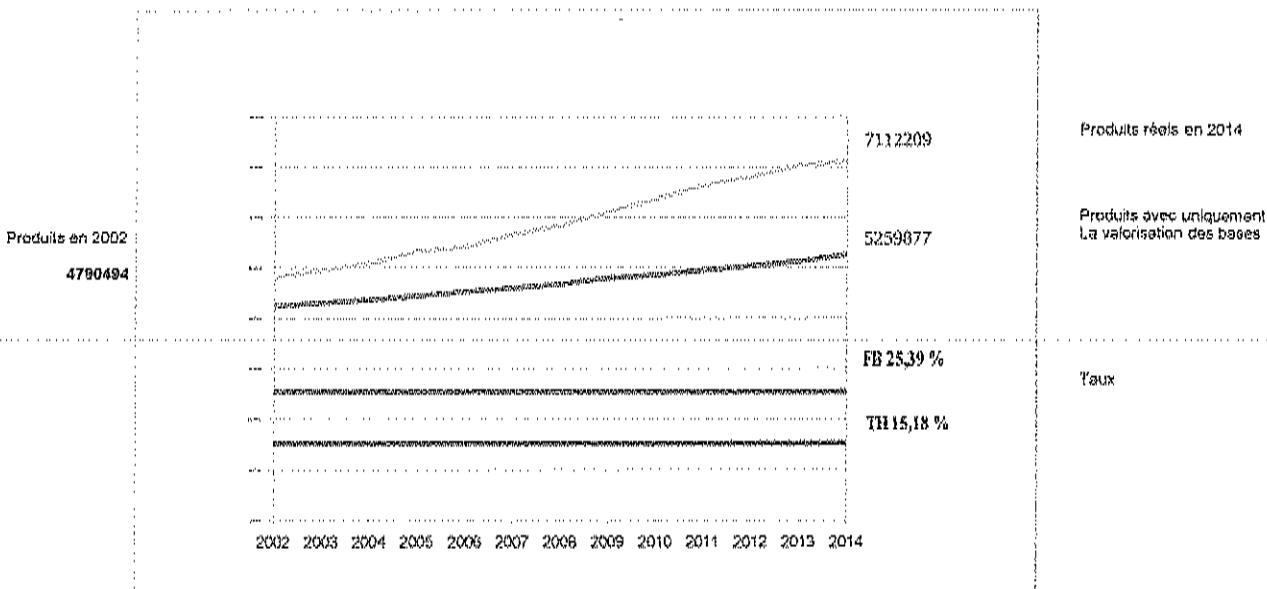
FONCTIONNEMENT	ANNEE 2012	ANNEE 2013	ANNEE 2014	DIFFERENCE
Recettes totales de fonctionnement	19 401 342	19 683 864	18 864 125	
Dépenses totales de fonctionnement	16 884 872	16 678 445	17 015 689	
Résultat de fonctionnement	2 516 470	3 005 418	1 848 436	
Pondération Intérêts toxiques	0	472 500	-472 500	
Résultat brut à comparer	2 516 470	2 532 918	2 320 936	-211 982 € Y compris 70 000 € amortissement en plus
Résultat antérieur de fonctionnement	1 750 848	873 070	2 163 753	
Besoin de financement de l'investissement	3 394 248	1 714 735	2 430 254	
Solde du résultat à reporter en N+1	873 070	2 163 753	1 581 935	
Résultat constaté	873 070	1 691 253	1 581 935	

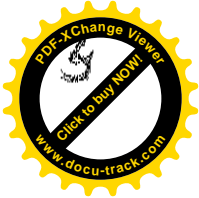
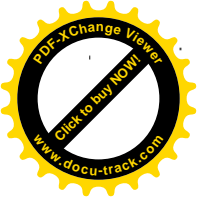


EVOLUTION DE LA FISCALITE DE LA COMMUNE DE BRESSUIRE

Le 28/01/2015

Année	Taux de la taxe d'habitation	Taux de foncier bâti	Coefficient de revalorisation des valeurs locales	Pourcentage d'augmentation des recettes fiscales hors revalorisation	Produits de la fiscalité réels	Produits de la fiscalité Avec uniquement valorisation
2002	15,18%	25,39%	1,00%	13,10%	4 790 494	4 236 041
2003	15,18%	25,39%	1,50%	1,60%	4 940 007	4 299 582
2004	15,18%	25,39%	1,50%	1,48%	5 088 339	4 364 075
2005	15,18%	25,39%	1,80%	2,77%	5 323 437	4 442 629
2006	15,18%	25,39%	1,80%	0,00%	5 413 695	4 522 596
2007	15,18%	25,39%	1,80%	2,50%	5 651 190	4 604 003
2008	15,18%	25,39%	1,60%	1,70%	5 839 432	4 677 687
2009	15,18%	25,39%	2,50%	1,63%	6 095 466	4 794 608
2010	15,18%	25,39%	1,20%	3,02%	6 355 164	4 852 144
2011	15,18%	25,39%	2,00%	2,19%	6 624 045	4 949 187
2012	15,18%	25,39%	1,80%	0,85%	6 800 412	5 038 272
2013	15,18%	25,39%	1,60%	1,45%	7 023 455	5 212 961
2014	15,18%	25,39%	0,90%	0,360%	7 112 209	5 259 877





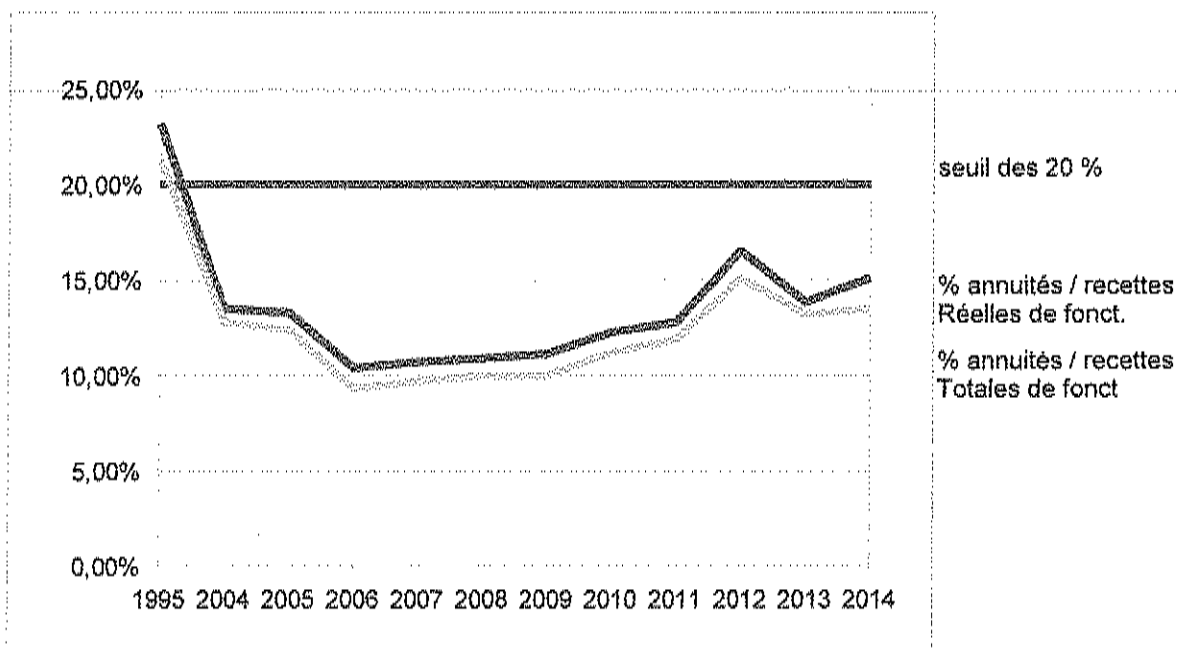
EVOLUTION DE LA DETTE DE LA COMMUNE DE BRESSUIRE

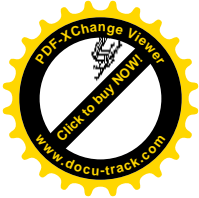
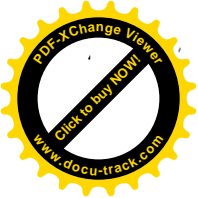
en milliers d'euros

Année	En cours de la dette Nette Au 31/12	Annuités nettes	Recettes réelles de fonctionnement Hors excédent	Ratio annuités nettes / recettes de fonctionnement	Recettes réelles de fonctionnement y compris excédent	Ratio annuités nettes / recettes avec excédent
1995		3 376	14 578	23,2%	15 839	21,3%
2004	17 839	2 188	16 227	13,5%	17 089	12,8%
2005	16 251	2 186	16 443	13,3%	17 634	12,4%
2006	18 399	1 752	16 842	10,4%	18 766	9,3%
2007	19 540	1 847	17 227	10,7%	19 038	9,7%
2008	20 577	1 959	17 972	10,9%	19 574	10,0%
2009	23 947	1 964	17 640	11,1%	19 647	10,0%
2010	24 928	2 244	18 298	12,3%	20 009	11,2%
2011	27 665	2 425	18 970	12,8%	20 328	11,9%
2012	28 816	3 168	19 176	16,5%	20 927	15,1%
2013	29 487	2 711	19 595	13,8%	20 468	13,2%
2014	27 561	2 835	18 764	15,1%	20 928	13,5%

NB en 2012 l'annuité comprend les intérêts des prêts toxiques

Evolution du pourcentage des annuités / recettes réelles de fonctionnement

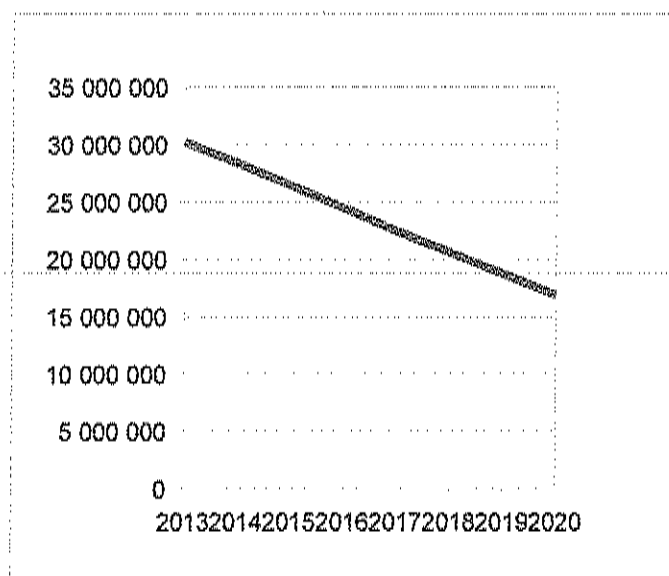




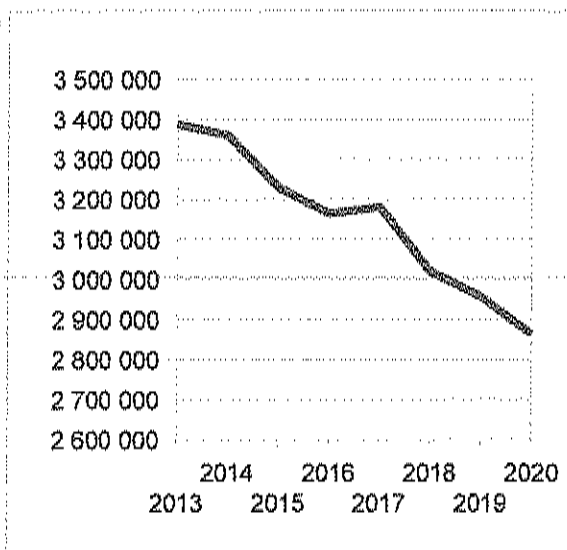
EN COURS DE LA DETTE NETTE CONNUE

Année	Capital de dette nette au 31/12	Diminution de la dette	Année	Remboursement annuité brute y compris intérêts toxique	Diminution de l'annuité
2013	30 179 948		2013	3 386 898	
2014	28 355 658	1 824 290	2014	3 359 897	27 001
2015	26 395 448	1 960 210	2015	3 228 322	131 575
2016	24 433 259	1 962 189	2016	3 163 261	65 061
2017	22 444 162	1 989 097	2017	3 179 994	-16 733
2018	20 567 714	1 876 448	2018	3 019 465	160 529
2019	18 708 052	1 859 662	2019	2 956 194	63 271
2020	16 877 962	1 830 090	2020	2 863 292	92 902

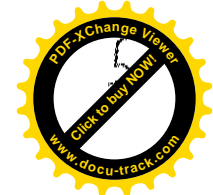
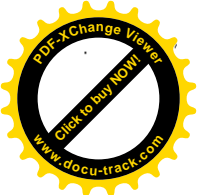
Fin 2014 Intégration dette des logts PLA du CCAS : 101 235 €



Graphique évolution de la dette



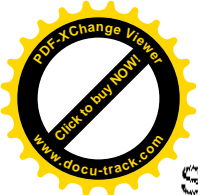
Graphique évolution des annuités



Comparatif par habitant

Selon statistiques budget 2013

Comparatif 2013	Bressuire	Strate démographique	Différentiel
Recettes par habitant	992 €	1 337 €	-26,00%
Dépenses par habitant	839 €	1 204 €	-30,00%



SYNTHESE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



Pas d'augmentation des taux d'impositions en 2015

Investissement stabilisé sur le budget principal
et investissement en nette hausse sur les budgets annexes
(Lotissement habitation et Villages Golf)

Baisse des dotations de l'État (prévision de moins 266 000 €)

Prise en compte directe des transferts de charges en 2015